

Le travail local est effectué par un conseil d'hygiène et un officier sanitaire pour chacune des 900 municipalités. Douze villes emploient des officiers sanitaires à leur service exclusif.

Le ministère se rend responsable de la distribution gratuite des produits biologiques utilisés dans la prévention et la guérison des maladies évitables. L'insuline est distribuée, à la recommandation des autorités locales, à ceux qui en ont besoin. Le coût en est partiellement réparti entre les diverses municipalités locales. Un service complet de bactériologie, y compris l'examen des tissus pathologiques, est offert par un laboratoire central dont les sept subdivisions sont situées dans des centres appropriés de la province. Un service consultatif d'hygiène mentale est assuré par des cliniques en dehors des hôpitaux pour maladies mentales. Ces cliniques donnent un service régulier et la profession médicale est invitée à se prévaloir de ses services.

L'intérêt croissant de la population pour la prévention de la tuberculose justifie l'importance accordée depuis deux ans par le gouvernement à ce domaine de l'activité du ministère de la Santé. Le ministère continue ses efforts en vue de rendre le diagnostic et le traitement du cancer accessibles à tous. Sept cliniques sont en opération dans ces centres choisis de la province, chacune étant généreusement subventionnée par le ministère.

Le contrôle des maladies vénériennes est encouragé par l'existence, dans les grands centres urbains, de cliniques et dispensaires pour le traitement de ces maladies. Dans toutes les municipalités, le ministère assume une partie du coût des traitements à ceux qui souffrent ou de syphilis ou de gonorrhée et qui n'ont pas les moyens de payer.

**Manitoba.**—Le Manitoba possède un ministère de la Santé et du Bien-Être public. La loi de la santé et du bien-être statue que le ministre doit présider et avoir la direction du ministère, et que celui-ci doit avoir juridiction administrative sur tous les points qui dans la province ont trait à l'hygiène et au bien-être social. Le ministère comprend les divisions suivantes : prévention des maladies (inspection des produits alimentaires et des laiteries, infirmières publiques, assainissement, prévention des maladies vénériennes, maladies contagieuses, hygiène industrielle, maternelle et infantile); laboratoires provinciaux, statistiques vitales, hospitalisation psychiatrie (hôpitaux pour maladies mentales établis à Selkirk et à Brandon, école du Manitoba pour personnes atteintes de maladies mentales établie à Portage la Prairie, institut psychothérapique à Winnipeg); bien-être de l'enfance, succession des aliénés et des indigents dans les territoires inorganisés, surveillance des vieillards et des infirmes (secourus à même les fonds publics); inspection du service médical (subventionnée par la province).

Le bureau de Santé et le comité du bien-être social qui existaient précédemment agissent en qualité de corps consultatifs auprès du ministre de la Santé et du Bien-Être social, et le bureau du Bien-Être de l'enfance est en même temps consultatif et administratif, dirigeant l'administration de la loi du Bien-Être de l'enfance.

**Saskatchewan.**—Le ministère de la Santé a été organisé depuis 1923 et est sous la direction d'un ministre et d'un sous-ministre. La loi de l'hygiène de la Saskatchewan pourvoit également à un comité du bien-être social, comprenant le sous-ministre comme président, trois médecins pratiquants, un vétérinaire et un ingénieur civil. Ce conseil agit en qualité de corps consultatif pour la considération de nouvelles lois d'hygiène et des problèmes qui s'y rattachent.

Le travail se répartit sur sept divisions. La division administrative, relevant directement du sous-ministre qui est en même temps archiviste général, co-